



Montreuil, le 20 décembre 2017

Suites des « ASSISES DE LA MOBILITE » : Et maintenant ?

Le 13 décembre 2017 se sont clôturées les « Assises de la Mobilité » engagées le 19 septembre 2017, en présence de la Ministre des Transports.

Menées au pas de course, les premières perspectives issues de ces assises ne sont pas à la hauteur et ne répondent pas aux véritables enjeux et à la gravité de la situation dans un secteur transports-infrastructures où tous les voyants sont au rouge : déréglementation, dumping social, saturations routières, augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre, ...

Dans un tel contexte, la CGT s'est exprimée à plusieurs reprises et a produit un cahier d'acteur (<http://cgt.fr/cahier-d-acteur-assises-de-la-mobilite.html>) ouvrant des perspectives s'appuyant sur des propositions alternatives.

Le service public doit retrouver une place centrale face aux défis posés en termes de mobilité et de réponses aux besoins. La vraie solidarité passera par un service public partout et pour tous, permettant une égalité de traitement quel que soit le territoire, rural, périurbain et zone dense.

- **La complémentarité des modes dans un concept multimodal doit être la règle**, pour sortir de cette concurrence mortifère entre les modes. Nécessitant une maîtrise publique et la mise en place d'un « pôle public de transports voyageurs et marchandises » pour être au service de l'intérêt général.
- **Côté financement, le « Versement Transport » doit être acquitté par toutes les entreprises dès le premier salarié.** Les régions, autorités organisatrices des transports régionaux, doivent en bénéficier. Il faut ramener la TVA sur les transports publics au taux réduit de 5,5% (10% actuellement).
Le système ferroviaire doit être délivré de sa dette (d'Etat) et la pérennité de ses investissements doit être assurée.
- **Il faut clarifier les coûts externes de chaque mode** (infrastructure, saturation, pollution, santé publique ...) aujourd'hui supportés par les contribuables via les collectivités et les intégrer au prix du transport en imposant une Tarification Sociale Obligatoire.

Il y a nécessité d'une réforme fiscale plus large, avec le fléchage d'une fraction du produit de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) pour le financement des infrastructures (ferroviaires-routières-fluviales) leur extension, rénovation, modernisation et développement et l'arrêt de son remboursement aux entreprises de transports.

Il faut créer une redevance poids lourds dans une cohérence nationale, engager la renationalisation des sociétés d'autoroutes pour que les profits des péages aillent en faveur des transports collectifs et du report modal et refuser la privatisation des infrastructures de transports.

Sans attendre la fin janvier 2018 et les propositions qui seront formulées pour définir la place du ferroviaire dans la politique des transports, suite à la mission conduite par Mr SPINETTA, ainsi que sur la stratégie pour le Fret et la logistique et sur les orientations en matière d'infrastructures, LA CGT APPELLE SES MILITANTS ET LES SALARIES A S'EMPARER DE CES ENJEUX TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES, DE FAÇON OFFENSIVE, EN METTANT EN AVANT UN SERVICE PUBLIC RENOVE, MODERNE ET DOTE DES MOYENS LUI PERMETTANT DE REPONDRE A L'INTERET PARTOUT ET POUR TOUS.